



CONSORTIUM
de transport scolaire de l'Est

CTSE011

Section Transport	Page 1 de 1
Zones scolaires	Date Révisé le 11 mars 2015

Énoncé	<p>L'établissement des zones scolaires demeure la responsabilité des Conseils membres. Cependant ceux-ci devraient consulter le Consortium lors de la création de nouvelles zones ou pour la révision des zones existantes.</p> <p>Les élèves fréquentent l'école de leur zone, laquelle est déterminée par le lieu de résidence ou le lieu de garde permanent.</p>
Modalités - Fréquentation hors zone	<p>La direction de l'éducation et/ou la surintendance peut effectuer des placements individuels hors zone lorsqu'il s'agit d'enfants avec des besoins particuliers et peut autoriser une ou un élève à fréquenter une école hors zone pour suivre un programme spécifique. Le Consortium assure le transport.</p>